LES TEXTILES

DÉCHETS CONCERNÉS





Grâce aux bornes, plus de la moitié des textiles collectés sont réutilisés, revendus en friperie ou donnés à des associations. Le reste est recyclé.

LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Je dépose mes textiles dans des sacs fermés
 - J'attache mes chaussures par paires

Les articles que je dépose doivent être propres et secs
 Même tâchés ou troués, les textiles mis dans le container seront recyclés



Pour connaître le conteneur à textiles le plus proche de chez moi : www.plateaupicard.fr





Pour donner une seconde vie à mes textiles et vêtements en bon état, je pense aussi à la Recyclerie!

LES DÉCHETTERIES

DÉCHETS CONCERNÉS





MOBILIER

(Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny uniquement)



BOIS

(Maignelay-Montigny, Bulles et La Neuville-Roy uniquement)





PNEUMATIQUES

(Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny uniquement)



DÉCHETS VERTS



REUTILISATIO REEMPLOI

(Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny et La Neuville-Roy uniquement)



DEBLAIS / GRAVATS



METAUX



CARTONS



ENCOMBRANTS TOUT-VENANT



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Ordures ménagères / Déchets amiantés / Bouteilles de gaz / Extincteurs / Pneus professionnels, pneus coupés ou jantés / Produits radioactifs / Cadavres d'animaux, déchets putrescibles hors déchets verts / Produits hospitaliers / Produits explosifs / Médicaments



Les déchets apportés en déchetteries sont majoritairement recyclés. Sur le Plateau Picard, je me trouve à 10 min maximum en voiture de l'une d'entre elles. Je n'hésite pas!

DÉCHETS CONCERNÉS



Tous contiennent des substances dangeureuses pour la santé et l'environnement et doivent être traités de manière spécifique!











CARTOUCHES ENCRE







Les magasins les collectent aussi! Je pense à utiliser les bornes mises à ma disposition.





Liste détaillée sur www.plateaupicard.fr

peintures, acides, solvants, colles, phytosanitaires

DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

(les appareils fonctionnant grâce à l'électricité)





ÉLECTROMÉNAGER



CONGELATEURS





Je pense au don ! Association, Recyclerie du Plateau Picard, grâce à elles, mon appareil profitera à quelqu'un d'autre.



Quand j'achète un appareil neuf, je laisse son équivalent usagé en magasin. Celui-ci est tenu de le reprendre. C'est en partie à cela que sert l'éco-taxe.



Les ampoules à filaments (hallogènes ou à incandescence) ne se recyclent pas. Je les jette à la poubelle.



Des médicaments à jeter? Vides, je mets au tri leurs emballages. Entamés, je les rapporte en pharmacie.

LES DÉCHETTERIES

LES CONDITIONS D'ACCÈS



PARTICULIERS

- Seuls les habitants du Plateau Picard, munis du Pass'déchetteries, y ont accès.
 - Si j'habite Gannes, Quinquempoix ou Wavignies, je peux me rendre à la déchetterie d'Ansauvillers. Renseignements: 03 44 77 03 88 (SMDO)
- Les dépôts sont gratuits.
- Les véhicules de plus de 3,5 t ne sont pas autorisés.
- Le samedi, si j'utilise un véhicule de type professionnel pour un usage privé, je dois au préalable demander une autorisation spéciale en contactant le Pôle Environnement.

PROFESSIONNELS



- Seuls les artisans et commerçants domiciliés ou justifiant d'un chantier sur le Plateau Picard peuvent accéder aux déchetteries.
- Les dépôts de déchets verts, gravats, bois et tout-venant, sont soumis au paiement d'une redevance. Ils sont possibles à Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny uniquement.
- 0

Le samedi est réservé aux particuliers.

VOLUMES ET PRÉSENTATION

Mes déchets doivent être regroupés par matériaux dans mon véhicule. Avant de me rendre en déchetterie, je prends soin de les trier par catégorie.



Les dépôts sont limités à :

par usager et par jour

- 1 tonne de gravats
- 4 pneus
- 3 m³ de déchets verts, bois, tout-venant et ferrailles



POUR OBTENIR MON PASS' DECHETTERIES?

3 solutions:

- Je demande un formulaire à l'agent de déchetterie
- Je contacte le Pôle Environnement
- Je remplis un formulaire en ligne sur www.plateaupicard.fr (rubrique «Déchetteries»)